

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant :
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE
PROJET DE PARC EOLIEN DE « LA MONTAGNE DE SASSES » SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE MONTS DE RANDON,
PAR LA SOCIÉTÉ SAS EOLIENNES DE LA MONTAGNE DE SASSES, FILIALE DE VSB

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-BCPPAT-2023-101-001** du 11 avril 2023 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la société SAS Eoliennes de la Montagne de Sasses, filiale de VSB, dont le siège social est 27 Quai de la Fontaine 30900 Nîmes, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **jeudi 04 mai 2023 au mardi 06 juin 2023 inclus à 17 heures**, à la mairie de Monts de Randon.

Le dossier de demande d'autorisation du parc de la Montagne de Sasses comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Monts de Randon, Arzenc de Randon, La Panouse, Saint Sauveur de Ginestoux, Les Laubies, Saint Denis en Margeride et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera aussi mis en ligne sur registre dématérialisé dans les mêmes délais que ci-dessus à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4614>

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de la Société SAS Eoliennes de la Montagne de Sasses, filiale de VSB, Tel. : 06-69-02-12-68.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Michel VIEILLEDENT, cadre de la chambre d'agriculture, en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public à la mairie de Monts de Randon :

- **lundi 04 mai 2023, de 09h00 à 12h00,**
- **vendredi 12 mai 2023, de 14h00 à 17h00,**
- **mercredi 24 mai 2023, de 09h00 à 12h00,**
- **mardi 06 juin 2023, de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Monts de Randon, à l'attention de M. Michel VIEILLEDENT, commissaire enquêteur – enquête publique « Parc éolien de la Montagne de Sasses » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Monts de Randon aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant au commissaire enquêteur par message électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4614@registre-dematerialise.fr Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4614>

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Laure TROTIN